

La Ville de Tréguier se mobilise pour assurer la continuité des services publics, tout en protégeant sa population et ses agents, et en limitant les risques de propagation du virus.

Depuis le 17 mars 2020, un service minimum est donc assuré par les services de la ville. TOUS LES SERVICES NON INDISPENSABLES A LA VIE DU PAYS SONT DONC SUSPENDUS JUSQU'A NOUVEL ORDRE : entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux, réservations de salle, bibliothèque,...

Recensement des personnes vulnérables et/ou isolées par le CCAS

Le CCAS de la Ville de Tréguier tient à jour un fichier des personnes vulnérables et/ou isolées. Ce fichier permet au CCAS d'assurer un contact régulier avec ces personnes.

Pour vous inscrire, inscrire un proche ou signaler une situation particulière un accueil téléphonique spécial est mis en place au 06 82 06 30 48. Ce numéro ne délivre pas d'information d'ordre médical.

Ilotage par les employés communaux

Un employé communal passera dans toutes les rues de la ville deux fois par jour, 7 jours/7 entre 10h00 et 12h00 le matin puis entre 14h00 et 16h00 l'après-midi. N'hésitez pas à vous manifester auprès de lui pour signaler toute situation particulière.

Accueil des enfants des personnels soignants

Un service spécial d'accueil est assuré du lundi au vendredi pour les enfants des personnels soignants. Renseignements et inscriptions au 06 43 78 92 76.

Mairie

La mairie de Tréguier sera fermée au public jusqu'à nouvel ordre. Un accueil téléphonique sera assuré aux horaires d'ouverture habituels (02.96.92.30.19 du lundi au vendredi, 9h00-12h00 / 13h30-17h30). Les prestations d'état civil sont maintenues pour les cas urgents et uniquement sur RDV.

Salles communales, équipements sportifs et culturels , aires de jeux

L'ensemble des salles communales, équipements sportifs et culturels et aires de jeux sont fermés au public.

Parc de la Baronais, bois du Poète et cimetières

Le parc de la Baronais, le bois du Poète et les cimetières sont fermés au public.

Port de plaisance

La capitainerie est fermée. Un accueil téléphonique est assuré aux horaires d'ouverture habituels ((06.72.70.70.20 du lundi au vendredi, 8h00-12h00 / 13h30-17h30). Les sorties en mer sont interdites. Seuls sont autorisés à accéder aux pontons les professionnels du nautisme ainsi que les personnes résidants sur leur bateau.

Marché hebdomadaire

Conformément aux directives gouvernementales, le marché alimentaire reste autorisé et maintenu selon le calendrier habituel. Seuls les marchands alimentaires sont autorisés à installer leurs étals en respectant un espacement suffisant et en nettoyant leur emplacement après le marché afin de soulager les agents municipaux en charge de la propreté.

Banque alimentaire

La distribution de la banque alimentaire est maintenue jusqu'à nouvel ordre, suivant le calendrier habituel.

Stationnement

A compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre, le stationnement sur voirie ne fera plus l'objet de contrôles à l'exception du stationnement gênant la circulation. Il est demandé à chacun de faire preuve de civisme et de ne pas prolonger inutilement le stationnement devant les commerces alimentaires.

Ramassage des ordures ménagères et déchèterie

Ces services étant de la compétence de Lannion Trégor Communauté, nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet lannion-tregor.com ou bien à appeler le 02.96.05.55.55.

Numéros utiles

Informations Coronavirus : 0 800 130 000

En cas de symptômes, contactez en priorité votre médecin traitant ou composez le 15

Enfin nous vous rappelons qu'il est essentiel que chacun respecte scrupuleusement les mesures mise en place par le gouvernement afin de freiner la propagation du virus COVID-19.

Le Maire